

**DELIBERATION N° 19/2019
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 27 juin 2019

Accord transactionnel indemnisation de cotisations retraites

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration approuve le protocole transactionnel en annexe donnant lieu au versement à l'intéressée d'une indemnité à hauteur de 14.550,64 euros au titre des cotisations impayées du 15 septembre 1992 au 04 septembre 1996, et autorise le directeur de l'Agence à signer la transaction avec l'intéressée.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 27 juin 2019

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE


Laurence AUER